Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601303-20251124-D20251124_01-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	20	23

Vote
Approbation à l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 24 Novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur LE BOSSER Bruno, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2025.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2025.

Présents : M. LE BOSSER Bruno, Mme PARE Martine, M. LE LEUCH Jean Luc, Mme KERZERHO Sylviane, M. TIBULLE Lionel, Mme LE MOING Sandrine, M. LE BLIMEAU Didier, Mme MORANTIN Dominique, M. JAFFRE Claude, M. GAUTIER Yves, Mme HUFFENUS Sandrine, M. LE CORRE Renaud, Mme TOSTENE Carole, M. LE FLOCH Ludwig, Mme LE ROUX Nolwenn, Mme LE HUEC Christelle, M. LE CALVE Ludovic, Mme GUILLEMOTO Karine, M. CONGUISTI Yvan, Mme MEZERETTE Elodie.

Absents excusés : Mme LE FUR Sandrine a donné pouvoir à Mme MORANTIN Dominique, M. BIGOT Pierre a donné pouvoir à Mme MEZERETTE Elodie, Mme DENONFOUX Karine a donné pouvoir à M. Yvan CONGUISTI.

A été nommé secrétaire : M. CONGUISTI Yvan et Mme MEZERETTE Elodie.

D20251124_01 - Subvention aux associations 2025

Rapporteur : Bruno LE BOSSER

La commission « vie associative et vie culturelle » s'étant réunie le 19 novembre et après examen des différentes demandes de subvention pour l'année 2025 elle propose :

- De revaloriser les montants individuels et les forfaits de 2,5%
- D'attribuer les montants suivants :

Associations communales

		Adhérents - 20 ans 2024	Adhérents - 20 ans 2025	SUBVENTIONS 2024	**SUBVENTIONS 2025**
ESM		90	52	2 340,00	1 386,00 €
STE CHASSE				460,00 €	920,00 €
COMITE DES FETES	Forfait			1 063,00 €	1 090,00 €
	Subvention fêtes locales			1 400,00 €	1 400,00 €
UNC	Forfait			460,00 €	472,00 €
APEL	Forfait			460,00 €	472,00 €
AMICALE LAÏQUE	Forfait			460,00 €	472,00 €
OBJECTIF MUSICAL		21	15	546,00 €	400,00 €
JUDO		49	52	1 274,00 €	1 386,00 €

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601303-20251124-D20251124_01-DE

FCJ	Danse de salon	60	108	1 560,00 €	2 878,00 €
	Arts du Spectacle				
	Théâtre				
	Danse Moderne				
TOTAL				**10 023,00 €**	**10 876,00 €**

Associations extérieures

ASSOCIATION	MONTANT 2024	MONTANT 2025
ADMR	107,00 €	110,00 €
AFM TELETHON	107,00 €	110,00 €
ASSOCIATION AVENIR	107,00 €	110,00 €
RESTO DU CŒUR	320,00 €	330,00 €
PREVENTION ROUTIERE	54,00 €	56,00 €
SECOURS POPULAIRE LORIENT	320,00 €	
SECOURS POPULAIRE PORT LOUIS		330,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	320,00 €	330,00 €
PUPILLE (pompiers)	107,00 €	110,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	107,00 €	110,00 €
ADAPEI (papillons blancs)	54,00 €	56,00 €
PALLIANTEC	54,00 €	56,00 €
REVES DE CLOWNS	107,00 €	110,00 €
COMICE AGRICOLE 0,25/habitant (3292 habitants)	822,75 €	823,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	320,00 €	330,00 €
ECOUTE FAMILLIALE INFORMATION TOXICOMANIE	54,00 €	56,00 €
SNSM	107,00 €	110,00 €
L'OUTIL EN MAIN	200,00 €	205,00 €
France Handicap		56,00 €
DON DU SANG	107,00 €	110,00 €
TOTAL	**3 374,75 €**	**3 508,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les propositions de subvention présentées ci-dessus pour l'année 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à leur versement.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601303-20251124-D20251124_01-DE

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :

- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Bruno LE BOSSER
Maire de Merlevenez

